

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Okapox GF-M Komp.B**
- UFI: **U1U0-H0WC-X00X-8UNU**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées **aucune**
- Secteur d'utilisation **SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG**
Wolf-Hirth-Str. 2
D-73730 Esslingen
Tel.:+49(0)711/93134-0
Fax:+49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com
- Service chargé des renseignements : **Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: **en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin**
Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**GHS08 danger pour la santé**

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**GHS05 corrosion**

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**GHS09 environnement**

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.


GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger

Danger
**2-pipérazine-1-yléthylamine
nonylphénol**
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021









Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

- (suite de la page 2)
- P304+P340** **EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**
- P305+P351+P338** **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**
- P310** **Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.**
- P405** **Garder sous clef.**
- P501** **Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**
- **2.3 Autres dangers** **Pour plus d'informations sur les ingrédients qui sur la liste des candidats (liste des substances candidates à l'autorisation dans Fage SVHC) ou dans la liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement (CE) no. 1907/2006) sont énumérés, voir la section 15.1 du présent fiche technique.**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** **Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) volonté. Ce mélange ne contient aucune substance classée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (si elle ne figure pas dans la section 3).**
- **PBT:** .
- **vPvB:** .

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** **Durcisseur de résines époxy, formulation effectuée sur la base d'une polyamine aliphatique.**

 · **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0	nonylphénol  Repr. 2, H361fd  Skin Corr. 1B, H314  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410  Acute Tox. 4, H302	≥50-≤100%
CAS: 140-31-8 EINECS: 205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine  Acute Tox. 3, H311  Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	≥25-<50%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 3)

· SVHC

CAS: 25154-52-3 nonylphénol

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : **Pour chaque mesure de premiers secours : toujours veiller à ce que le secouriste se protège (par exemple, porter des gants de protection)
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**
- après inhalation : **En cas de malaise consulter un médecin.
Recourir à un traitement médical
inhaler beaucoup d' air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical**
- après contact avec la peau : **En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau avec de l'eau et du savon.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**
- après contact avec les yeux : **Envoyer immédiatement chercher un médecin
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.**
- après ingestion : **Consulter immédiatement un médecin.
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.
Consulter immédiatement un médecin.
Rincez la bouche, ne provoquez pas de vomissements, demandez immédiatement une aide médicale.
Ne pas administrer de remèdes maison (lait, alcool, huile, etc.).
Montrez l'emballage ou l'étiquette au médecin traitant.**

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Atemsymptome einschließlich Lungenödem können verzögert auftreten. Personen sollten nach einer erheblichen Exposition wegen Anzeichen von Atemnot 24-48 Stunden unter Beobachtung bleiben.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: **CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange **Jet d'eau à grand débit.**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : **Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence **Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent**
Assure une ventilation adéquate.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: **Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: **Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination**
Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques **Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 5)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** **Tenir des appareils de protection respiratoire.**
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :** **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver les emballages hermétiquement fermés, dans un endroit sec et au frais.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** **Aucune exigence particulière.**
- **Indications concernant le stockage commun :** **Ne pas stocker avec les aliments**
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** **Tenir les emballages hermétiquement fermés**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** **Sans autre indication, voir point 7.**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :** **Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** **Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser**
Oter les vêtements sales et humides.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 6)

- Conserver à part les vêtements de protection.**
Eviter tout contact avec les yeux
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Dans le cas travail au pistolet, se munir d'un masque (masque à air frais ou filtre combiné A2/P2)
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances nocives))
 - **Protection des mains :** Gants de protection.
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Produits de protection des mains recommandés DIN EN 374
 - **Matériau des gants**
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
 - **Protection du corps :** vêtements de protection à manches longues

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	aminée
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 8-11

· Modification d'état

Point de fusion :	140 °C
Point d'ébullition :	>200 °C

· Point d'éclair : > 100 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité :

inférieure :	1 Vol %
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur : Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 7)

· Densité à 20 °C:	1,19 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	peu soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique à 20 °C:	500 mPas
cinématique :	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Les données physiques sont des valeurs moyennes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** **Aucune réaction dangereuse connue**
- **10.4 Conditions à éviter** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.5 Matières incompatibles:** **Incompatibilité avec les activateurs, les acides forts ou les bases fortes, les sels de métaux lourds et les substances réductrices.**
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** **Formation possible de gaz toxiques quand le produit est chauffé ou en cas de feu.**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :** **Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.**
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- | | | |
|------------------------------------|-------------|--------------------------|
| CAS: 25154-52-3 nonylphénol | | |
| Oral | LD50 | 1.900 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 2.140 mg/kg (rab) |
- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** **Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**
 - **des yeux :** **Provoque de graves lésions des yeux.**
 - **Sensibilisation :** **Peut provoquer une allergie cutanée.**
 - **Indications toxicologiques complémentaires :**
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Cancérogénicité** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

- (suite de la page 8)
- **Toxicité pour la reproduction** **Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.**
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** **Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**
 - **Danger par aspiration** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 25154-52-3 nonylphénol

 LC 50 (96h) 0,14-0,27 mg/l (Akute Fischtoxizität (Zebrafisch))
 <1 mg/l ((Guppy (Poecilia reticulata)))

CAS: 140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

 LC 50 (96h) 2.190 mg/l (Akute Fischtoxizität (Zebrafisch))
 EC50 (48h) 58 mg/l ((Wasserfloh (Daphnia magna)))

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peut s'accumuler dans les organismes.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques :

· Remarque :

Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation :** **Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

- **Recommandation :** **Evacuation conformément aux prescriptions légales.**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN3267

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (nonylphénol, N-AMINOÉTHYLPIPÉRAZINE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (nonylphenol, N-AMINOETHYLPIPERAZINE), MARINE POLLUTANT

· IATA CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (nonylphenol, N-AMINOETHYLPIPERAZINE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG



· **Classe** 8 Matières corrosives.
 · **Étiquette** 8

· IATA



· **Class** 8 Matières corrosives.
 · **Label** 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA II

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): 	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : nonylphénol</p> <p>Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code 	<p>Attention: Matières corrosives.</p> <p>80</p> <p>F-A,S-B</p> <p>Alkalis</p> <p>B</p> <p>SW2 Clear of living quarters.</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
---	-------------------------------

 : Indications complémentaires de transport :
 ADR

<ul style="list-style-type: none"> · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>1L</p> <p>Code: E2</p> <p>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</p> <p>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</p> <p>2</p> <p>E</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>1L</p> <p>Code: E2</p> <p>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml</p> <p>Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (NONYLPHÉNOL, N-AMINOÉTHYLPIPÉRAZINE), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p>
--	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

- Catégorie SEVESO

Aucun des ingrédients n'est inclus

E1 Danger pour l'environnement aquatique

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 11)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 46a

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

CAS: 25154-52-3 nonylphénol

Annex I Part 1
Annex I Part 2
 · **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/114**
 · **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

 · **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**· **Indications sur les****restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "***".

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

(n.a. = non applicable n.d. = non déterminé)

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 58

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.B

(suite de la page 12)

- H361** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique :
- Acronymes et abréviations:

Services sécurité de travail et protection de l'environnement**RID:** Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO:** International Civil Aviation Organisation**ADR:** Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA:** International Air Transport Association**GHS:** Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS:** European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS:** European List of Notified Chemical Substances**CAS:** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50:** Lethal concentration, 50 percent**LD50:** Lethal dose, 50 percent**PBT:** Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC:** Substances of Very High Concern**vPvB:** very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4:** Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3:** Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Corr. 1B:** Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Eye Dam. 1:** Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1:** Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Repr. 2:** Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**Repr. 2:** Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT RE 1:** Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1**Aquatic Acute 1:** Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1:** Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3:** Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.